

Date de dépôt : 8 mai 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pablo Cruchon : Quelle(s) mesure(s) le Conseil d'Etat a-t-il prise(s) concernant les agissements du groupuscule d'extrême droite appelé « Kalvingrad Patriote » ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 avril 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 7 avril dernier, nous avons pris connaissance d'un article dans le magazine « L'Illustré » qui nous plonge dans la « fachosphère romande ». Ce texte faisait état de la présence et des activités pour le moins inquiétantes de plusieurs groupuscules d'extrême droite en Suisse romande. L'un deux, le groupe nommé « Kalvingrad Patriote », agirait à Genève et serait soupçonné d'avoir brisé la vitrine de la Librairie du Boulevard et de la CUAE (Conférence universitaire des associations d'EtudiantEs). De plus, nous apprenons le 9 avril dans la Tribune de Genève que ce même groupe a réussi à envoyer un courriel à l'ensemble des élèves de 16 établissements du secondaire II pour appeler les jeunes à les rejoindre. Or ce groupe montre de claires affinités avec l'extrême droite française (Soral, Le Pen, etc.).

Pour faire suite à ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- ***Quelles mesures ont été prises par rapport à la présence de ce groupe sur le territoire genevois ?***
- ***Des membres de ce groupe ou le groupe lui-même sont-ils ou ont-ils été la cible d'une enquête pour les faits relatifs à la Librairie du Boulevard et à la CUAE ?***
- ***Si oui, quelles ont été les conclusions de l'enquête ?***

- *Une enquête est-elle en cours concernant l'accès par ce groupe à la messagerie des établissements du secondaire II ?*
- *Quelles mesures vont être prises pour éviter à l'avenir l'utilisation de la messagerie par ce groupe d'extrême droite ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Quelles mesures ont été prises par rapport à la présence de ce groupe sur le territoire genevois ?

L'extrémisme violent fait l'objet d'une surveillance par les services de renseignement de la Confédération selon les dispositions de la loi sur le renseignement. En cas d'infraction au code pénal, il revient à la police cantonale ou fédérale (fedpol) de mener les investigations nécessaires à l'identification des auteurs afin de les dénoncer à la justice.

Des membres de ce groupe ou le groupe lui-même sont-ils ou ont-ils été la cible d'une enquête pour les faits relatifs à la Librairie du Boulevard et à la CUAE ? Si oui, quelles ont été les conclusions de l'enquête ?

Aucun commentaire ne peut être émis sur des procédures judiciaires.

Une enquête est-elle en cours concernant l'accès par ce groupe à la messagerie des établissements du secondaire II ?

Des recherches ont été immédiatement effectuées pour retracer l'origine du message et ont permis d'identifier les mesures à prendre.

Quelles mesures vont être prises pour éviter à l'avenir l'utilisation de la messagerie par ce groupe d'extrême droite ?

Dans les heures qui ont suivi l'envoi du message incriminé, les mesures suivantes ont été prises :

- les paramètres de tous les courriels et de toutes les listes de distribution @eduge.ch ont été vérifiés et, au besoin, corrigés;
- les listes globales des établissements contenant l'ensemble des élèves ont été supprimées.

Désormais, tous les messages provenant d'adresses externes sont filtrés et non délivrés aux destinataires. Ces mesures devraient rendre ce type d'événement impossible à l'avenir.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS